

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AL IMTIEZ
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°47-2010
du 22 décembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts du FCP AL IMTIEZ aura lieu le **Vendredi 01 Juillet 2011**.

FCP AL IMTIEZ présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AL IMTIEZ
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Siège	: 32, rue Hédi Karray, Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Montant des fonds	: 500.000 dinars divisés en 5000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n° 47-2010 du 22 décembre 2010
Date de constitution	: 24 juin 2011
Durée de vie	: 20 ans
Promoteurs	: STUSID BANK et La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-
Gestionnaire	: La TUNISO- SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- 32, rue Hédi Karray, Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Dépositaire	: STUSID BANK 32, rue Hédi Karray - Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Distributeurs	: STUSID BANK et la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission d'émission (en franchise totale de droit d'entrée)
- Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement de trois mois à compter de la date de leurs souscriptions. Le taux de cette commission est de un pour cent (1%) du montant racheté .

Pour plus d'informations sur FCP AL IMTIEZ, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le **n°11-0736 en date du 17 Mars 2011** sera mis à la disposition du public auprès de la TSI et de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.